



ASSURANCE - SECURITE

ASSURANCE SCOLAIRE

L'école fait bénéficier chaque enfant d'une assurance individuelle accident mutualisée. Elle couvre l'enfant sur toutes les activités à l'extérieur de l'établissement et en dehors des horaires scolaires habituels (sorties, activités dans des lieux hors de l'école). Cette assurance est obligatoire.

Le règlement se fera sur le mois de septembre 2022.

SECURITE

Nom de l'enfant : Prénom :

Mon enfant a moins de 7 ans :

Je , soussigné(e).....

- M'engage à venir chercher mon enfant à l'heure exacte de la sortie des classes.

En mon absence et avec mon accord, pourront venir chercher mon enfant :

Mr, Mme, Mlle
.....
.....

- ou il (elle) ira à l' accueil péri-scolaire (sur inscription auprès de l'accueil périscolaire)
 régulièrement irrégulièrement
- Mon enfant prendra le car oui non

Mon enfant a plus de 7 ans :

Mon enfant rentrera de l'école*

- Seul à pied
- Seul à vélo
- En car
- En voiture (préciser qui, en règle générale viendra le chercher sur la cour)
.....

- Il (elle) ira à l'accueil péri-scolaire (sur inscription auprès de l'accueil périscolaire)
 régulièrement irrégulièrement

S'il y a un changement, je le signalerai à l'école.

Fait àle.....

Signature :

*rayer la mention inutile